

Rapport public Parcoursup session 2024

CFPPA de Carmejane - Certificat de Spécialisation Agricole - Arboriste-élagueur - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mardi 01 octobre 2024.

CFPPA de Carmejane - Certificat de Spécialisation Agricole - Arboriste-élagueur - en apprentissage (39404)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
CFPPA de Carmejane - Certificat de Spécialisation Agricole - Arboriste-élagueur - en apprentissage (39404)	Jury par défaut	Tous les candidats	12	12	0

Les critères utilisés en 2024

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Notes obtenues en Première et Terminale dans les matières suivies parmi les suivantes : -Biologie- Ecologie - Informatique et Sciences du numérique	Bulletins scolaires	Important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Aptitudes physiques capacités d'analyse	Bulletins scolaires	Important
Savoir-être	Comportement et attitude du candidat face au travail	diplôme garantissant la cohérence entre les acquis de la formation suivie et la spécialité	Très important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Motivation	Lettre de motivation	Très important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	NR	NR	Complémentaire

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?

Ils ne sont pas pris en compte.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

L'équipe pédagogique animée par le responsable de formation se réunit au cours de la procédure pour analyser les résultats scolaires, prendre en compte le niveau de motivation, le projet professionnel.

Chaque candidature est donc examinée au vu des critères ainsi définis .

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Compte tenu de l'importance de trouver des maîtres d'apprentissage dans le secteur, il est recommandé aux candidats d'initier la recherche pendant leur formation scolaire. La cohérence du cursus antérieur et les résultats scolaires obtenus en classes de Première et de Terminale restent néanmoins des indicateurs pour l'admission des candidats.

Signature :

Frédéric BEGUEL,

Chef d'établissement de l'établissement CFPPA de
Carnejane